



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LP120002814

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : Développement et gestion des activités physiques artistiques – Danse, arts du cirque, arts de la rue et arts martiaux

## Présentation de la spécialité

Cette formation est ouverte depuis 2006 à l'UFR des Sciences du sport (Centre universitaire du Creusot). L'objectif de cette licence est de donner à ses diplômés la possibilité de gérer et de développer des projets artistiques et des projets culturels en relation avec l'environnement local. Les compétences permettent une connaissance des milieux artistiques et du cadre juridique, social, fiscal et économique. Les métiers visés sont : chargé de projets artistiques et culturels, chargé de mission du développement des activités artistiques dans les collectivités locales.

Les diplômes permettant d'accéder à cette licence professionnelle correspondent à une L2, un DEUST, un DUT, un BTS dans les domaines des sciences et techniques des activités physiques et sportives, de l'histoire de l'Art, de l'Art du spectacle, des sciences économiques, de la gestion, de l'AES, de la communication, de la carrière sociale et des animations culturelles. Aucune unité d'enseignement (UE) préparant à l'intégration dans la licence professionnelle, n'est prévue. La licence est peu attractive, avec dix-huit dossiers dont douze retenus pour l'année 2010.

Concernant le positionnement dans l'offre globale de formation dans l'établissement, il n'apparaît pas argumenté. De plus, le recrutement s'effectue essentiellement hors de la région (Rosny-sous-Bois, Guinée, Toulouse, Arras, Ouzbékistan, Russie).

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	13
Taux de réussite	80 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	4/13
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	90 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	44 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	68 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'intitulé de la licence professionnelle est loin du vocabulaire professionnel et il conviendrait de le modifier. Le vocable de « Développement et gestion des activités physiques artistiques » pourrait s'apparenter à « développeur et gestionnaire de projets » ; c'est-à-dire administrateur chargé de production auquel cas, l'évocation de la danse et du cirque ne serait pas justifiée.

Cette formation est placée sous la responsabilité d'une enseignante professeur agrégé. L'organisation de l'équipe pédagogique n'est pas précisée, le pilotage de la formation s'effectue de façon collective par les enseignants de la composante, et par les partenaires sous la forme d'un comité de pilotage, dont l'organisation n'est pas décrite et se substituant à un conseil de perfectionnement. La politique de stage n'est pas précisée, il n'est pas évoqué d'articulation avec le parcours pédagogique de la licence professionnelle, ni sa validation ni ses objectifs. Les dispositifs pédagogiques permettant de prendre en compte la diversité des groupes n'ont pas permis d'éviter quelques abandons d'un public plus en difficulté ainsi que des personnes en formation continue qui n'ont pas pu tout concilier.

La licence professionnelle doit son fonctionnement à la qualité du monde professionnel participant à la formation. Le nombre de partenaires est important, 27 intervenants du domaine lesquels se voient confier 44 % des enseignements. Les enseignements professionnels sont très hétérogènes et assez imprécis, il conviendrait de cibler sur un cœur de métier identifié. L'effectif est faible mais d'origine variée (DUT, BTS, L2, DEUST, validation des acquis de l'expérience (VAE) et venant d'autres établissements nationaux). Un étudiant en contrat de professionnalisation est présent pour une en VAE et quatorze en formation initiale.

Concernant l'insertion professionnelle, elle était de 72 % en 2008, mais il apparaît une confusion majeure concernant le statut de « l'intermittent du spectacle » qui n'est pas un métier, ni un emploi. Les débouchés sont très divers et témoignent d'un manque de positionnement clair de cette formation. Le dossier n'est pas toujours bien renseigné et des informations manquent, la licence repose essentiellement sur un partenariat de secteur. Plus de détails sur les programmes de formations seraient nécessaires. L'auto-évaluation n'est pas critique, aucune utilisation n'est faite de cette auto-évaluation pour une démarche d'analyse et d'aide au suivi des étudiants.

- Points forts :
  - L'équilibre d'enseignements réalisés entre les enseignants, l'établissement, les professionnels et les intervenants professionnels.
  - Le partenariat de qualité.
  
- Points faibles :
  - L'organisation de la formation peu claire.
  - Des débouchés insuffisamment décrits et incertains.
  - Pas de suivi de l'insertion ni de l'accompagnement des diplômés
  - Peu ou pas d'enseignant-chercheurs dans l'équipe enseignante.
  - Le manque d'information.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé d'améliorer le positionnement de la licence professionnelle en rendant plus lisible les objectifs et les qualifications visées. La formation apparaît mal positionnée sur le domaine de la danse, arts du cirque, arts de la rue qui sont un type de spectacle. Il serait préférable d'élargir au domaine du spectacle vivant et non de cibler sur des arts particuliers pour ne pas enfermer les étudiants dans un réseau étroit, limité et cloisonné.

Il est attendu de mieux détailler le contenu des enseignements professionnels, de revoir la maquette avec précision pour éviter le morcellement des sujets abordés, d'introduire des UE de préparation à la découverte de la licence professionnelle dans l'établissement pour attirer des étudiants locaux, de revenir à un équilibre entre les enseignants du second degré et les enseignants-chercheurs, en augmentant ainsi la contribution des enseignants-chercheurs dans la formation pour mettre en avant une plus-value de la recherche dans ce secteur et aider à l'insertion professionnelle des diplômés.